

RCS : ANNECY
Code greffe : 7401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1988 B 00618
Numéro SIREN : 348 833 229
Nom ou dénomination : A.C.D.F. INGENIERIE

Ce dépôt a été enregistré le 16/01/2019 sous le numéro de dépôt A2019/000484

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
ANNECY



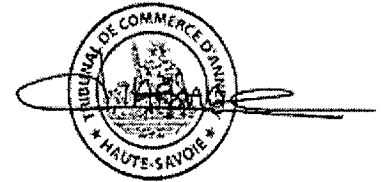
770559

Dénomination : A.C.D.F. INGENIERIE
Adresse : 44 avenue Gambetta 74000 Annecy -FRANCE-

n° de gestion : 1988B00618
n° d'identification : 348 833 229

n° de dépôt : A2019/000484
Date du dépôt : 16/01/2019

Pièce : Décision(s) de l'associé unique du 19/12/2018



770559

A.C.D.F. INGENIERIE
Société par Actions Simplifiée
au capital de 7.622,45 euros
Siège social : 44, Avenue Gambetta
74000 ANNECY
RCS ANNECY B 348 833 229

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 19 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit,
Le dix-neuf décembre à dix-huit heures, au siège social,

La société Agence Christophe LENFANT
Société à Responsabilité Limitée au capital de 130.000 euros,
Ayant son siège social à ANNECY (74000) – 44 Avenue Gambetta
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANNECY sous le numéro B
844 419 523,
Représentée par Monsieur Christophe LENFANT, son gérant

Agissant en qualité d'associée unique de la société « A.C.D.F. INGENIERIE » et propriétaire
de la totalité des actions composant le capital soit 200 actions,

L'associée unique rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée :

- Nomination de la société « Agence Christophe LENFANT, Président de la société en remplacement de Monsieur Christophe LENFANT, démissionnaire,
- Pouvoirs pour les formalités.

Ceci étant rappelé, l'associée unique prend les décisions suivantes :

Première Décision

L'associée unique, connaissance prise de la lettre de démission de Monsieur Christophe LENFANT en date de ce jour de ses fonctions de Président de la société, accepte sa démission à compter de ce jour et le remercie également de ses bons et loyaux services.

En conséquence, l'associée unique nomme en qualité de président pour une durée indéterminée

**La société « Agence Christophe LENFANT »,
SARL au capital de 130.000 euros
Ayant son siège social à ANNECY (74000) – 44 Avenue Gambetta
RCS ANNECY B 844 419 523**

**Représentée par Monsieur Christophe LENFANT, dmt à ANNECY (74940) – ANNECY
LE VIEUX - 10 Rue de la Minoterie**

qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et déclare satisfaire à toutes les dispositions légales lui permettant l'exercice de son mandat.

Le Président dirige la société. A ce titre, il est investi de tous les pouvoirs nécessaires pour agir en toute circonstance au nom de la société, dans la limite de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par les dispositions légales et les présents statuts.

Le Président peut, sous sa responsabilité, consentir toutes délégations de pouvoirs à tout tiers pour un ou plusieurs objets déterminés.

Il convient de se référer à l'article 18 des statuts.

Deuxième Décision

L'associée unique confère tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits du procès-verbal constatant ses délibérations en vue du dépôt au greffe du tribunal de commerce qu'il appartiendra.

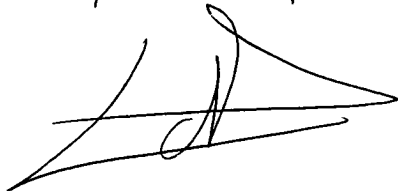
* * *

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associée unique et le président.

**L'associée unique,
Représentée par Mr Christophe LENFANT
« Bon pour acceptation des fonctions de Président »**

« Bon pour acceptation des Fonctions de Président »

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'A' or 'L' followed by a horizontal line and a diagonal stroke.